MAIRIE
DE
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE \$

Bruno FRANCOIS Maire de Bretteville sur Laize



Avenant N° 1 au règlement du cimetière

Par délibération en conseil municipal en date du 10 septembre 2012, le conseil a décidé de <u>créer un nouveau carré</u> dans le cimetière communal <u>appelé CARRE E</u>, sur lequel seront implantés des caveaux d'urnes funéraires (4 urnes peuvent y être déposées au maximum).

Dans ce Carré, il est formellement :

- interdit de mettre des stèles.
- Les dimensions autorisées sont : 70cm de long et 60cm de large avec une distance inter-concessions fixée à 20cm entre les dalles.
- L'épaisseur de la dalle sera de 3cm.
- Les fosses seront creusées à la suite les unes des autres dans ce secteur
- La concession est accordée pour une durée de 30 ans au prix de 189€, (tarif 2012)
- Ce tarif sera réactualisé chaque année au 1^{er} janvier
- La fosse aura une profondeur de 60cm environ.

Le 22/09/2012 Le Maire, Bruno FRANCOIS